



Secteur Droit Libertés Action juridique

Union des syndicats CGT de Paris
85 rue Charlot 75140 PARIS cedex 03
Téléphone 01 40 29 14 40
Télécopie 01 48 87 89 97
Courriel : accueil@cgtparis.fr
www.cgtparis.fr
CCP 27 46 74 P Paris

Note pour les syndicats CGT de Paris et les Unions Locales pour le renouvellement des conseillers et des conseillères CGT du salarié 2019

Paris, le 24 mai 2018

Renouvellement de la liste des conseiller-e-s du et de la salarié(e)

La totalité de la liste des conseillers du salarié va être renouvelée en fin d'année 2018. A ce jour, nous sommes en attente du nombre de conseillers CGT qui devrait avoisiner les 90 candidatures (45 femmes et 45 hommes).

Afin de pouvoir proposer sur cette liste un maximum de conseillers CGT en tenant compte d'un certain nombre de critères, nous devons rechercher des candidats femmes et hommes à nombre égal, **dès maintenant, afin de ne pas revivre la dernière recherche de candidature qui avait été très compliquée à gérer en 2015 où nous avons été contraints de désigner, pour respecter les critères de parité et ne pas pénaliser notre liste, des camarades féminines qui ne souhaitaient pas réellement exercer le mandat.**

Au regard du bilan d'activité des conseillers actuels, nous avons besoin de faire de réels progrès dans la construction de la future liste. En effet, sans entrer dans les détails, si la majorité des conseillers du salarié effectuent correctement leur mandat, un nombre non négligeable de ceux-ci sont inactifs et, quand on fait la moyenne du nombre d'interventions réalisées par conseillers et conseillères, celle-ci reste assez faible.

Toutefois, une nette amélioration est intervenue en cours du mandat en instaurant l'outil whatsapp afin de rater le moins possible d'interventions. Néanmoins, pour coordonner au mieux les appels des salariés, un numéro unique est mis en place et est géré directement par l'UD, permettant de pouvoir joindre tous les conseillers et conseillères CGT sur Paris et non pas un petit nombre comme c'est le cas actuellement.

Chacun mesure l'importance du rôle joué par les conseillers dont l'essentiel de l'activité se concentre sur les entreprises de moins de 50 salariés et principalement dans celles de moins de 11 salariés.

La majorité des salariés ont recours à un conseiller. Celui-ci est souvent pour eux leur premier contact avec un militant syndical, et la présence du conseiller s'avère d'autant plus nécessaire dans un contexte où les rapports entre les employeurs et les salariés sont de plus en plus tendus.

C'est pourquoi le conseiller du salarié doit être avant tout un militant de la CGT, mandaté à minima par son syndicat et être en lien avec son union locale pour jouer son rôle de défense de l'intérêt des salariés et celui de l'organisation syndicale car il est souvent la clé d'entrée pour parler CGT dans des entreprises où le syndicalisme est absent. Les informations que ramènent les conseillers en disent long sur l'attitude patronale, les motifs de licenciements invoqués suivent les périodes économiques, politiques, de tension sociale, ou de comportement de délinquance patronale (par exemple en ce moment les différentes réformes du droit du travail créent un sentiment d'impunité du patronat qui en profite).

Compte tenu de tous ces aspects, nous devons nous pencher collectivement sur la construction de la prochaine liste. Les conseillers doivent être désignés par leur syndicat et être en lien avec leur union locale pour être mis à disposition de l'organisation. Nous devons tendre également à un rajeunissement de notre liste et celle-ci devra respecter la parité.

Les unions locales ont leur mot à dire :

Confrontées aux problématiques posées par les petites bases du secteur privé, les UL ont besoin de conseillers du salarié qui travaillent en lien avec elles, non seulement ils ont un rôle important sur la syndicalisation mais surtout, ils sont une source importante d'informations sur les entreprises de l'arrondissement pour créer de nouvelles bases, mais également sur les élections professionnelles.

L'union locale doit pouvoir s'appuyer sur des conseillers du salarié efficaces quand les employeurs s'en prennent à des camarades qui tentent de faire vivre la CGT dans l'entreprise.

Enfin, les unions locales ont un rôle de premier plan à jouer pour impulser la recherche de conseillers efficaces dans les syndicats de leur territoire.

En conclusion, une liste des conseillers du salarié efficaces doit être le fruit d'un travail collectif des structures de la CGT à Paris.

Travailler en lien, syndicats et unions locales dans les arrondissements et faire jouer son rôle à la Direction de l'UD (Commission Exécutive) pour qu'elle adopte une liste rajeunie, avec la parité femmes/Hommes des conseillères et des conseillers du salarié répondant aux besoins des salariés et de la CGT à Paris.

Les dossiers sont à retourner à DLAJ CGT, 85 rue Charlot, 75003 Paris ou à dlaj@cgtparis.fr

Le calendrier :

- Validation du processus par la CE de l'UD 75 le 17 mai ;
- Suivi des retours par secrétaire administrative ;
- Clôture des listes paritaires F/H avec dossier complet le 25 septembre 2018 **impérativement** ;
- Validation de la liste par la CE d'octobre.

**FRED PARE
DLAJ UD CGT Paris**